

Experts-comptables & Comités d'Entreprise

Rien ne vaut un conseil d'expert !

Instance de dialogue et de concertation, le comité d'entreprise doit être informé ou consulté sur tout ce qui concerne la vie de l'entreprise. Il est investi d'un rôle social et d'un rôle économique et dispose de moyens matériels et financiers pour exercer ses attributions.

L'exercice du rôle économique, outre le temps qu'il nécessite pour les élus, implique des connaissances en matière financière, économique et comptable. C'est en véritables professionnels que les élus doivent agir pour prendre position ou émettre des propositions, les réformes successives du Code du travail et les jurisprudences acquises ayant, de manière constante, renforcé leur rôle et élargi leurs champs d'intervention.

Or, il n'est pas évident pour un élu de CE, qui peut-être un commercial, un ouvrier spécialisé ou un agent de sécurité de bien comprendre les enjeux économiques, financiers et sociaux de l'entreprise, de décrypter les comptes et de pouvoir les interpréter.

Pour l'assister dans son rôle économique, le législateur donne la possibilité au comité d'entreprise de recourir, dans certains cas, à un expert-comptable indépendant, choisi par le CE et rémunéré par l'entreprise.

Les CE peuvent en outre recourir, généralement à leurs frais, à des experts libres pour les assister lors de consultations ponctuelles ou sur la gestion des activités sociales et culturelles.

**Consultations
gratuites
et confidentielles
avec un
expert-comptable
réservées aux
élus des CE**

Le Salon des CE organisé les 23, 24 et 25 mars au Cnit-La Défense, a été l'occasion, pour l'Ordre francilien de rencontrer de nombreux élus et représentants de comités d'entreprise.

Ces derniers ont pu apprécier l'aide que peut leur apporter notre profession pour les assister dans les missions d'expertises, qu'elles soient légales ou contractuelles.

Les nombreuses consultations gratuites, animations, conférences et rencontres organisées pendant ce salon, sont autant d'actions que la commission francilienne « secteur non marchand » met en œuvre pour promouvoir la profession auprès de ce secteur essentiel de la vie sociale. Dans le prolongement de cette démarche citoyenne, plusieurs actions seront proposées pendant la Semaine des Instances Franciliennes (cf article page 9).

Une opportunité pour les membres de l'Ordre, les organisations syndicales professionnelles, les instances représentatives du personnel et les dirigeants d'entreprise de découvrir, en avant-première, les tous récents travaux de nos instances professionnelles comptables.

« OBLIGATIONS COMPTABLES DES ORGANISATIONS SYNDICALES »

Objectifs :

- ▶ Répondre aux besoins des syndicats et solliciter leur intérêt d'avoir recours à l'expert-comptable lors de l'établissement et la publication de leurs comptes annuels.
- ▶ Proposer un outil pertinent à l'expert-comptable qui réalise une mission d'établissement des comptes d'une organisation syndicale.

« MISSIONS SPECIFIQUES AUPRES DES CE »

Deux ateliers seront animés en direction des experts-comptables pour les accompagner dans leurs missions spécifiques auprès des comités d'entreprise :

- ▶ **Atelier n° 1 : « Mission de l'expert-comptable du comité d'entreprise sur les comptes de l'entreprise »**

Objectif : Présenter le panorama des missions et conseils de l'expert-comptable du CE, aider les confrères à bien conduire leurs missions à



une époque où les CE souhaitent souvent consulter plusieurs cabinets.

- ▶ **Atelier n°2 : « Les missions de l'expert-comptable sur les comptes du comité d'entreprise »**

Objectif : Présenter le plan comptable des CE réalisé par la commission CE, faire découvrir les spécificités techniques des missions contractuelles d'établissement ou de contrôle des comptes des comités d'entreprise.



Michel Bohdanowicz,
Vice-Président
de l'Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France
En charge des Comités d'Entreprise



Pour en savoir plus et télécharger les outils pratiques :
www.oec-paris.fr (rubrique non marchand)